



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mai, à vingt heures quinze,  
Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. TEYSSANDIER, Maire

*Date de convocation : 4 mai 2018*

Nombre de conseillers en exercice : 27      **Présents** : 23      **Votants** : 25

**Présents** : M. le Maire, Didier TEYSSANDIER, M. GARCIA, Mme DEYCARD, M. BILLOUX, Mme BENEDETTI, Mme POUPIN, M. LAPOUGE, M. VERDIER, Mme RIBEYREIX, M. PAYEUR, M. ROSEAU, M. VALLON, M. ROY, Mme VAN DER HORST, M. ROBERT, Mme VINCENZI, M. PELOUX, Mme PRIOLEAU, M. FOURNIER, Mme RATIE, Mme PERUFFO, M. BOUILHAC, Mme TALOCHINO,

**Excusés** : M. DUBREUIL, Mme MERY, Mme PUYJALINET, Mme BERTHOMMIER

**Procurations** : Mme PUYJALINET à Mme DEYCARD, Mme BERTHOMMIER à M. GARCIA

Secrétaire de séance : M. FOURNIER

### **ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE**

---

**0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2018**

**1/ Choix de l'entreprise pour le lot 12 du marché de construction de la gendarmerie**

**2/ Lancement de deux marchés relatifs à la phase 2 - aménagement des cours de récréation**

**3/ Acquisition de la parcelle AV118 au 53 rue Jules Ferry (maison de M. Guignard)**

**4/ Tarifs de cantine et de transport scolaire pour l'année scolaire 2018-2019**

**5/ Convention financière avec St-Philippe-du-Seignal dans le cadre de la réfection de la rue de la Croix**

**6/ Dispositif "participation citoyenne"**

**7/ Renouvellement de la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique avec Territoire d'Energie (SDEEG)**

**8/ Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole St Joseph du Fleix**

**9/ FDAEC 2018**

**10/ Subventions aux associations**

**11/ Adhésion 2018 à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement**

**12/ Subvention du SDEEG au titre du 20% dans le cadre du programme d'éclairage public 2018**

**13/ Questions diverses**

Séance ouverte à 20h20

M. FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire excuse Mme MERY, M. DUBREUIL, Mme PUYJALINET (qui donne procuration à Mme DEYCARD) et Mme BERTHOMMIER (qui donne procuration à M. GARCIA).

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point "subvention du SDEEG au titre du 20% dans le cadre du programme d'éclairage public 2018". A l'unanimité, les élus valident cet ajout de point à l'ordre du jour.

## **0/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018**

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 est approuvé.

## **1/ Choix de l'entreprise pour le lot 12 du marché de construction de la gendarmerie**

Dans le cadre de la construction de la gendarmerie, M. le Maire explique avoir reçu trois plis pour le lot 12 - serrurerie/Corten. Suite à l'ouverture des plis et à la négociation, il propose d'attribuer le lot 12 à l'entreprise Métallerie Bergeracoise pour un montant de 218 169€ HT, et de l'autoriser, ou en son absence le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires.

M. le Maire explique avoir contacter l'architecte ayant travaillé sur le projet de clinique des sports à Mérignac. L'utilisation d'acier Corten brut sans vernis donne un rendu satisfaisant. Il ajoute s'être rendu sur place à Mérignac ainsi qu'à la Mairie de Faux (24), avec M. ROY, pour constater le résultat.

Dans le cadre de la consultation, il explique avoir reçu trois plis des entreprises Berges, Métallerie Bergeracoise et GF3M. La société Berges s'est désistée pendant la période de négociation. M. ROY ajoute que le lot 12 comprend également la fourniture et la pose des portes des chambres de sureté et des portes de garage.

M. PELOUX demande si l'acier Corten correspond à un habillage ou est la structure elle-même. M. le Maire répond que c'est un habillage. Le bâtiment sera bien mis en valeur la nuit, avec des jeux de lumière.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue le lot 12 du marché de construction de la gendarmerie à l'entreprise Métallerie Bergeracoise pour un montant de 218 169€ HT et autorise M. le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires.**

## **2/ Lancement de deux marchés relatifs à la phase 2 - aménagement des cours de récréation**

Dans le cadre des travaux d'aménagement des cours de récréation, M. le Maire propose de lancer les consultations nécessaires à la réalisation de la phase 2 et de l'autoriser, ou en son absence le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires. Mme RATIE, adjointe en charge des affaires scolaires, explique qu'il s'agit de la réfection de la cour maternelle, la pose de jeux, de sols souples, du rehaussement de la clôture et de la construction d'un préau. M. le Maire ajoute que deux maîtres d'œuvre travaillent sur le projet : A2PR pour la construction du préau, A2I/Ingiter pour le reste.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à lancer les consultations relatives à la phase 2 - aménagement des cours de récréation et à signer tous documents nécessaires.**

## **3/ Acquisition de la parcelle AV118 au 53 rue Jules Ferry (maison de M. Guignard)**

Dans le cadre d'un aménagement futur de l'entrée des écoles et au désenclavement de la zone Aquitania, M. le Maire propose l'acquisition de la maison et du terrain appartenant à Mme CAILLAVA (héritière de M. GUIGNARD), situés au 53 rue Jules Ferry et cadastrés en AV118, au prix de 80 000€ (selon la proposition de la propriétaire). L'estimation de France Domaines était de 78 840€. La

Commune prendra également à sa charge les frais de notaire. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser, ou en son absence le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires.

Il ajoute que la démolition est prévue au budget car la maison est vétuste et que la mise aux normes serait trop onéreuse. Les frais de notaire s'élèvent à environ 2 000 €. Il explique qu'une demande de subvention au Département sera demandée d'environ 20 000 € car l'achat de cette parcelle permettra le désenclavement de la zone Aquitania. M. PELOUX demande si une subvention peut être octroyée pour la création de la voirie. M. le Maire répond que non.

M. VALLON interroge M. le Maire sur le permis d'aménager Aquitania. M. le Maire répond que la commune est prête mais reste en attente de l'avis de la CDC du Pays Foyen et de la SCI La Gravelle. Le projet global d'aménagement de la zone s'élève à environ 1,5 millions d'euros. M. VALLON répond que le sujet doit être traité en conseil communautaire prochainement.

M. le Maire fait référence à une réunion PLUI lors de laquelle des discussions importantes en terme d'urbanisme ont eu lieu. M. LAPOUGE ajoute que le PADD a été fait de telle sorte à éviter tout conflit et épargner Ste-Foy-La-Grande de la désertification commerciale. M. le Maire explique que la zone Aquitania, en 1AUe, permettra l'installation de la caserne des pompiers, d'une salle des fêtes, d'une piscine. Il ajoute que tous ces projets sont onéreux et que les finances manquent pour tout réaliser. M. GARCIA pense qu'il est regrettable que cette zone ne soit pas classée en commercial ou économique car beaucoup de Foyens consomment sur Libourne ou Bergerac. M. le Maire explique que la réunion PLUI n'a pas été très réjouissante puisque le Président de la CDC a expliqué se battre pour maintenir les quotas de constructibilité. Beaucoup de demandes d'administrés ne pourront aboutir. M. LAPOUGE ajoute que le Plan Local de l'Habitat n'étant pas rempli, il sera difficile de prouver que le territoire a besoin de zones constructibles. M. le Maire explique que le Président a sollicité de la solidarité entre les communes. M. ROY pense qu'un groupe d'étude devra travailler sur le sujet. M. le Maire explique que les communes ont été classées en pôles de centralité et pôles relais. L'objectif est de réduire la surface de terrains constructibles (proches de 500 m<sup>2</sup>). Mme TALOCHINO pense que cela est contradictoire car l'intérêt de vivre à la campagne, comme à Pineuilh, est d'avoir de grands terrains. M. le Maire ajoute que la mise en compatibilité avec le SCOT est contraignante.

M. le Maire revient au sujet principal.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la maison et du terrain situés en AV 118 au prix de 80 000 € (frais de notaire à la charge de la Commune) et autorise M. le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires.**

#### **4/ Tarifs de cantine et de transport scolaire pour l'année scolaire 2018-2019**

Suite à la commission scolaire qui s'est tenue le 3 mai dernier, Mme RATIE, adjointe en charge des affaires scolaires, propose de valider les tarifs de cantine et de transport scolaire, comme suit :

##### **CANTINE**

Prix d'un repas	2,49€
Montant du bimestre	70,00€
Prix d'un repas occasionnel	3,70€
Prix d'un repas enseignant	4,90€
Prix d'un repas agent	2,90€
Prix d'un repas pour un enfant en PAI	1,70€

Mme RATIE justifie l'augmentation des tarifs par l'augmentation du coût des matières premières. Elle ajoute que les prix sont raisonnables. M. PELOUX trouve que l'augmentation du prix du

repas occasionnel est trop importante. Mme RATIE explique que la Commune souhaite limiter les repas occasionnels.

**Après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention (M. PELOUX), le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessus.**

### TRANSPORT SCOLAIRE

Montant du bimestre	26,00€
---------------------	--------

M. FOURNIER demande pourquoi le coût reste inchangé. Mme POUPIN répond qu'il s'agit du coût maximum établi par la Région.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessus.**

### **5/ Convention financière avec St-Philippe-du-Seignal dans le cadre de la réfection de la rue de la Croix**

Dans le cadre de la réfection de la rue de la Croix appartenant aux communes de Pineuilh et St-Philippe-du-Seignal, M. le Maire propose de passer une convention financière avec St-Philippe-du-Seignal, afin de permettre le remboursement d'une partie de la facture; cette dernière réglant la totalité. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser, ou en son absence le 1er adjoint, à signer la convention financière et tous documents nécessaires.

M. le Maire explique avoir reçu beaucoup de doléances d'administrés. M. VALLON avait évoqué la réfection de cette rue lors du débat d'orientations budgétaires. Mme TORRES explique que le dossier de subvention au titre du FDAVC sera déposé par St-Philippe-du-Seignal, afin de permettre à la commune de Pineuilh de déposer un autre dossier de subvention pour un tout autre projet.

M. le Maire explique que le coût de ces travaux s'élève à environ 28 715 € TTC. Pineuilh remboursera la moitié du montant HT déduit des subventions mais majoré de la moitié du reliquat de TVA (FCTVA déduit).

M. PELOUX s'interroge sur l'emprise des travaux. M. le Maire répond qu'un simple profilage sera réalisé sur le tiers de la voie côté rue de l'église alors que le reste bénéficiera d'une réfection totale.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer la convention financière.**

### **6/ Dispositif "participation citoyenne"**

Mme VINCENZI, adjointe en charge de la sécurité, propose au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif "participation citoyenne". Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants de la Commune et à les associer à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche sont :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.

Mme VINCENZI propose d'autoriser M. le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le protocole.

Elle ajoute qu'une réunion d'information se tiendra le 28 mai à 18h00. Ce dispositif remplace "voisins vigilants", en raison de l'existence d'une association ayant utilisé le nom. Elle explique que l'ancien dispositif ne fonctionnait pas bien. M. BOUILHAC ajoute que les panneaux devront être enlevés. M. le Maire explique que de nombreux administrés souhaitent être référents. M. VALLON interroge M. le Maire sur l'absence de gendarmes mobiles. Mme VINCENZI répond ne pas avoir de nouvelles. M. ROBERT explique qu'il a été annoncé en réunion CCOP que les effectifs étaient employés ailleurs (ZAD).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le protocole "Participation citoyenne".**

#### **7/ Renouvellement de la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique avec Territoire d'Energie (SDEEG)**

Dans le cadre de la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique avec Territoire d'Energie (SDEEG), M. le Maire propose le renouvellement de cette dernière pour 3 ans et demande au Conseil Municipal de l'autoriser, ou en son absence le 1er adjoint, à signer ladite convention. Il ajoute qu'il s'agit d'une adhésion gratuite. Le recours des services du SDEEG sera payant. M. ROY explique que le SDEEG est moins coûteux qu'une entreprise privée. M. BILLOUX ajoute que le syndicat étend ses compétences, comme le photovoltaïque.

Mme VINCENZI fait état de poteaux d'éclairage public en fonctionnement en pleine journée. M. le Maire répond qu'il faut le signifier à l'accueil de la mairie.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer la convention jointe.**

#### **8/ Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole St Joseph du Fleix**

Madame RATIE, adjointe en charge des affaires scolaires, appelle le Conseil Municipal à fixer la participation communale allouée à l'école Saint-Joseph du Fleix, au titre des dépenses de fonctionnement affectées aux classes du 1<sup>er</sup> degré d'enseignement pour l'année scolaire 2017-2018.

Elle propose au Conseil Municipal de participer aux frais de fonctionnement des enfants scolarisés en élémentaire, comme le rend obligatoire la réglementation en vigueur, et ce comme l'an passé.

Quatre enfants domiciliés à Pineuilh fréquentent l'école primaire Saint-Joseph au cours de cette période scolaire. La participation de la commune de Pineuilh s'élèverait à 536,65 € par enfant, soit 2 146,60 €, pour les quatre enfants concernés, pour l'année scolaire 2017-2018.

M. BILLOUX informe avoir assisté à l'assemblée générale de l'école.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école St-Joseph du Fleix pour un montant total de 2 146,60 €.**

#### **9/ FDAEC 2018**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une dotation au titre du FDAEC 2018, pour un montant de 64 161€. Il propose d'arrêter le programme d'investissement pour un montant de 286 122,56€ HT, soit 343 347,07€ TTC, réparti comme suit :

- travaux de voirie pour 87 856,16€ HT, soit 105 427,39€ TTC
- matériel, mobilier, bâtiments, sécurité pour 198 266,40€ HT, soit 237 919,68€ TTC.

M. le Maire explique que le dispositif est spécifique à la Gironde. Le montant de la subvention est attribuée en amont mais il est nécessaire de justifier par l'investissement prévu.

Mme POUPIN demande s'il ne s'agit pas d'un pourcentage par rapport aux travaux. M. le Maire répond que non; il s'agit du nombre d'habitants, du linéaire de voirie et de la superficie. Le mode de calcul a été revu pour en faire bénéficier aux petites communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une dotation au titre du FDAEC 2018 pour un montant de 64 161 € et arrête le programme d'investissement comme explicité ci-dessus.

#### 10/ Subventions aux associations

Suite à la commission sport/culture/vie associative qui s'est tenue le 9 mai dernier, M. VALLON, adjoint en charge du sport et de la vie associative, propose d'attribuer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes	Subvention exceptionnelle de 5 000€
Pétanque en Pays Foyen	Subvention exceptionnelle de 5 000€

M. VALLON explique que le championnat national de pétanque tripléte sénior se tiendra les 22-23 et 24 juin prochains. 400 joueurs sont prévus. 150 personnes se chargent de l'organisation. L'an passé, le championnat s'est déroulé au Mont St Michel. Il ajoute que l'impact économique est important : 800 lits sont réservés sur le territoire. Le budget prévisionnel est de 50 000 €, la CDC du Pays Foyen prend en charge la sonorisation et Ste-Foy-la-Grande versera une subvention de 5 000 €. M. PELOUX demande si d'autres communes vont subventionner. M. VALLON répond par l'affirmative. M. le Maire l'interroge par rapport au stationnement car le parking prévu nécessite un travail de nettoyage trop important. M. VALLON répond que d'autres privés seront sollicités. Mme DEYCARD propose le parking de Mézières. M. VALLON répond qu'il est trop éloigné.

M. VALLON explique que la fête locale se tiendra le 2 juin prochain, sur la Place du G. de Gaulle. Le site sera protégé par des barrières. La police municipale sera présente, avec la gendarmerie, une société de surveillance et les cibistes. La fête débutera par un vin d'honneur, puis un repas proposé par le comité des fêtes, un spectacle des Années Boum, la présence de bandas et le tir des feux d'artifices. M. le Maire ajoute que le spectacle sera de qualité, pour l'avoir déjà vu par ailleurs. L'entrée à la fête sera gratuite. M. le Maire compte sur une bonne communication. M. BOUILHAC informe que la promotion, en plus des supports traditionnels, sera faite par la radio Bergerac 95.

M. PELOUX insiste sur les barrages en cas d'attaque terroriste. M. le Maire explique que les entrées seront barrées par des véhicules communaux. M. VALLON ajoute qu'il n'y aura pas de manèges.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les subventions ci-dessus.**

#### 11/ Adhésion 2018 à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement

M. le Maire propose de renouveler pour 2018, l'adhésion de la Commune à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement (ASE), association qui lutte contre les frelons asiatiques, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 0,19 € par habitant, soit 846,45€ pour 4 455 habitants.

M. BILLOUX, ayant assisté à la dernière assemblée générale, explique que l'association a eu des problèmes avec une entreprise privée. Cette dernière a jugé les actions de l'association trop concurrentielles et a mis l'affaire au tribunal. Le jugement a été rendu et l'association n'est pas trop inquiétée. Elle ne doit pas cependant intervenir à une certaine hauteur.

M. ROY explique qu'il est possible d'adhérer moyennant une cotisation de 5€ à l'année. M. le Maire ajoute que les administrés Pineuilhais, peuvent bénéficier des services de l'association, grâce à l'adhésion de la commune. Ils doivent cependant payer les produits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion 2018 à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement, pour un montant de 846,45 €.

## 12/ Subvention du SDEEG au titre du 20% dans le cadre du programme d'éclairage public 2018

Dans le cadre du programme d'éclairage public 2018, M. le Maire propose de solliciter une subvention de 1 399,25€ au SDEEG, au titre du 20%, sur un montant de travaux de 6 996,24 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 1399,25 € au SDEEG, au titre du 20%, sur un montant total de travaux de 6 996,24 € HT, dans le cadre du programme d'éclairage public 2018.

## 13/ Questions diverses

### Plan communal de sauvegarde :

M. VALLON procède à la distribution du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), qui sera présenté au prochain Conseil Municipal. Il remercie Mme CAZEMAJOU pour le travail réalisé.

### Contrat de mixité sociale :

M. le Maire est toujours en attente de nouvelles au sujet du contrat de mixité sociale (CMS) de la part de la CDC. Mme POUPIN explique que Ste-Foy-La-Grande l'a évoqué en Conseil Municipal mais ne sait pas si une décision a été prise. M. VALLON ajoute qu'avec ou sans Ste-Foy-La-Grande, la CDC du Pays Foyen a la compétence pour le mettre en place sur Pineuilh.

### Feux de la St Jean :

M. le Maire informe que la Commune va organiser les feux de la St Jean aux Bournets, le 24 juin prochain, précédés d'un repas de quartier. M. BOUILHAC se renseigne quant à la réglementation vis-à-vis du SDIS.

### Divers :

M. VERDIER informe que le repas de quartier Ingres aura lieu le 15 juin.

M. PAYEUR interroge sur la tenue des réunions de quartiers. M. le Maire répond qu'elles se tiendront en septembre. M. GARCIA souhaiterait qu'il y ait une réunion avec les commerçants et entreprises.

M. BOUILHAC informe que la journée de la petite enfance se tiendra le 26 mai aux Lèves et la journée de sensibilisation au transport scolaire le 31 mai.

Mme RATIE informe que les spectacles des écoles se tiendront les 18 mai et 8 juin prochains.

Mme PRIOLEAU informe que le comité des fêtes de Margueron organisera une manifestation le dernier week-end de juin.

M. le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance.

Séance levée à 22h45